

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,3	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,4	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			69		85
INDEX (sur 100 points)			81		100

Objectifs de progression:

- 1- Agir sur le point de démerite portant sur l'écart des rémunérations au niveau des cadres de 50 ans entre les femmes et les hommes
- 2- Promouvoir à compétences égales le sexe sous représenté
- 4- Continuer à développer la mixité notamment au sein du Comité de Direction ainsi qu'aux métiers d'expertise à dimension managériale